# Saint-Léger en Gaume

# INFOCOMMUNE

SOMMAIRE


- Vie communale
- Environnement
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Vie sportive
- Patrimoine
- Vie culturelle
- Vie sociale
- Chronique léodegarienne

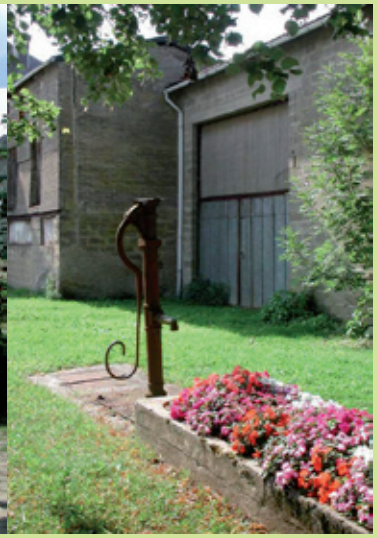


DECEMBRE 2008
N°91


## BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL







# LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames et Messieurs,
Chers Léodégariens,

En cas de problèmes, je suis de temps à autre interpellé par certains habitants de notre commune, qui ne comprennent pas toujours « qui fait quoi » et « qui peut résoudre leurs problèmes ». C'est la raison pour laquelle je voudrais rappeler que chez nous, trois pouvoirs indépendants, les uns des autres, sont actifs afin de garantir un traitement juste et équitable aux citoyens :
- le pouvoir **législatif**, incarné par les élus au sein du Conseil Communal. Ils sont chargés de rédiger les règlements communaux qui s'appliquent à tous ;
- le pouvoir **exécutif**, le Bourgmestre et les Échevins accompagnés de l'administration. Ils ont pour mission d'appliquer les règles et de rédiger les décisions qui en découlent ;
- le pouvoir **judiciaire**, ici la Justice de Paix. Elle est chargée d'intervenir en cas de conflits entre les intérêts des particuliers. Mais elle doit également transposer les règles quand ces dernières sont sujettes à interprétation.

Dans le cadre de conflits de voisinage, les citoyens ont donc la possibilité de régler leurs problèmes devant la Justice de Paix lorsqu'ils veulent faire respecter leurs droits.

Le Bourgmestre, quant à lui, n'a pas le pouvoir de sanctionner des infractions. Il ne peut pas non plus intervenir auprès d'un juge pour que ce dernier examine un dossier X ou Y avec une attention bienveillante…

Et pour terminer, je vous rappelle que la Justice de Paix est relativement rapide. Il n'est pas obligatoire d'être accompagné par un avocat. Je ne peux donc que vous inciter à vous y présenter en cas de conflits de voisinage.

Mais je terminerai en rappelant l'adage populaire qui dit qu'il vaut mieux un mauvais arrangement qu'un bon procès. Et quoi qu'il en soit, je suis toujours à votre écoute.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne lecture.

Alain RONGVAUX
Votre Bourgmestre


**Le mot du Bourgmestre** p3

**Vie communale** p3
Heures d'ouverture de la maison communale p4
La vie communale en bref p4
L'administration communale de Saint-Léger recrute… p4

**Environnement** p4
Distribution gratuite de sacs biodégradables et de sacs « fraction résiduelle » p4
Concours fermes fleuries : félicitations à Marie-Rose BASTIN ! p5
Quelles SOLUTIONS pour les déchets d'AMIANTE-ciment ? p5
Natura 2000 p5

**Petite enfance, jeunesse et enseignement** p6
La plaine d'été 2008 a fait peau neuve p6
Conseil Communal des Enfants : organisation du carnaval des Enfants - recherche de bénévoles p7
Message du Service Accueil et Prévention p7

**Vie sportive** p8
Championnat du Monde de Bûcherons 2008 p8
Trophée Commune sportive 2008 p8

**Patrimoine** p9
Opération « Un enfant, une transparente » p9
Journées du patrimoine, 90e anniversaire de l'Armistice p9

**Vie culturelle** p10
Jean Claude SERVAIS à Saint-Léger à l'occasion de la parution de son album « Le jardin des glaces » p10
Agenda de la galerie Franmi-donpedro p10

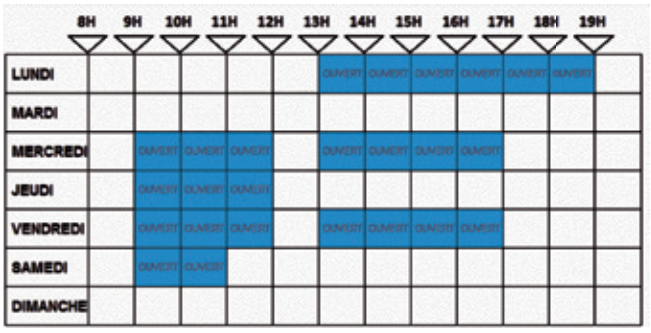
**Vie sociale** p11
Noces d'Or 2008 p11
Emile HISSETTE, centenaire p11
Journée mondiale du diabète : le 14 novembre p12
Avis du Fonds des accidents du travail p12
REVA 2009 : 23, 24, 25 avril 2009 p13
LA TRÈVE, vous connaissez ? p13
Télé-Accueil recherche des bénévoles p13

**Chronique léodégarienne** p14


## VIE COMMUNALE



## Heures d'ouverture de la maison communale




## Où adresser votre courrier?

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19 - B-6747 SAINT-LEGER

Permanence téléphonique pour tous les services :
Tél : +32 (0)63 / 23.92.94 Fax : +32 (0)63 / 23.95.82
Site Internet : www.saint-leger.be
Adresse mail : commune.saint-leger@publilink.be

*Nous vous rappelons que les séances du Conseil communal sont ouvertes au public et qu'il vous est loisible d'obtenir, par courrier ou par mail, les dates des séances et la liste des points qui y seront discutés.*

# La vie communale en bref

Depuis le mois de juillet 2008, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

**Le 23 juillet, le Conseil communal a :**

- approuvé le Compte communal 2006,
- modifié le tableau de préséance du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal,
- voté des ordonnances de police,
- remis un avis positif sur le budget 2009 de l'Eglise Protestante Luthérienne du Pays d'Arlon,
- approuvé les comptes annuels de l'ASBL Centre Sportif et Culturel de Saint-Léger - exercice 2007,
- adopté un avenant pour la Convention de sous-traitance dans le cadre du décret du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire,
- décidé de l'organisation de l'accueil extrascolaire des élèves pour l'année scolaire 2008 - 2009,
- décidé de remplacer les portes et fenêtres vétustes à la Maison communale et au CPAS de Saint-Léger et approuvé les conditions de passation du marché de travaux,
- décidé de remplacer l'éclairage de la salle des sports du Centre Sportif et Culturel de Saint-Léger et approuvé les conditions de passation du marché de travaux,
- pris connaissance des résultats des enquêtes publiques dans le cadre de ventes de parcelles communales,
- décidé de vendre un véhicule communal et en a fixé les conditions.

**Le 22 septembre, le Conseil communal a :**

- assisté à la présentation du rapport d'activités 2007 du Service Accueil et Prévention,
- dans le cadre du Plan Mercure, décidé de l'aménagement d'une placette de convivialité à Saint-Léger et fixé les conditions de passation du marché de travaux,
- approuvé le Programme communal d'actions en matière de logement 2009-2010,
- approuvé le devis de boisement n° 2789/1001 et demandé un subside,
- décidé du remboursement anticipé de prêts d'aide extraordinaire à long terme octroyés au travers du compte CRAC,
- modifié sa décision d'octroi d'avantages sociaux pour 2008,
- octroyé une avance sur le déficit 2008 à l'ASBL Centre Sportif et Culturel de Saint-Léger,
- octroyé un subside au Syndicat d'Initiative à l'occasion de l'organisation de la fête du miel,
- octroyé un subside à la COPROD (Convention pour la Promotion d'un Développement Durable) du Contrat de rivière SOUROU au Burkina Faso,
- décidé de la concession de service public d'un bien communal - ancien presbytère à MEIX-LE-TIGE - et en a fixé les modalités,
- décidé de remplacer la chaudière et le boiler de la Maison «Glouden», rue du Château n°21 à Saint-Léger et approuvé les conditions de passation du marché de travaux,
- approuvé l'avenant n° 1 pour le remplacement des conduites d'eau chaude et d'eau froide du Hall des Sports de Saint-Léger,
- apporté des précisions quant à sa délibération relative aux travaux d'extension des locaux scolaires à Meix-le-Tige - construction de 2 classes et d'une jonction (décision de principe et fixation des conditions de passation du marché de travaux),
- fixé les conditions de recrutement de personnel contractuel.

**Le 22 octobre, le Conseil communal a :**

- approuvé le compte communal 2007,
- approuvé les modifications budgétaires n°4 (service ordinaire) et n°5 (service extraordinaire) du C.P.A.S. - exercice 2008,
- voté une redevance communale sur les excursions des pensionnés,
- fixé le taux de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour 2009,
- fixé le taux des centimes additionnels au précompte immobilier pour 2009,
- fixé les taux de la taxe communale relative à l'enlèvement et aux traitements des déchets ménagers et assimilés,
- fixé le taux de la taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés,
- octroyé un subside exceptionnel au Comité de sauvegarde de la chapelle de Châtillon,
- octroyé un subside exceptionnel à l'A.S.B.L. « Bibliothèque à livre ouvert » de Saint-Léger,
- octroyé un subside exceptionnel au club canin « Le Méchtii » de Meix-le-Tige,
- approuvé les conditions et le mode de passation du marché de travaux pour le remplacement des deux portes de garage de la Maison communale,
- introduit une demande de subsides dans le cadre du Dossier URE-BA II (Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments),
- approuvé les conditions et le mode de passation du marché de travaux pour le curage du canal du Ton à Châtillon,
- approuvé les conditions et le mode de passation du marché de travaux pour l'aménagement du Lac de Conchibois,
- approuvé la modification budgétaire n° 2 - services ordinaire et extraordinaire.

# L'administration communale de Saint-Léger recrute...

Lors de sa séance du 22 septembre dernier, le Conseil communal a fixé les conditions de recrutement de personnel contractuel. Deux postes d'employés administratifs seront prochainement à pourvoir (début 2009) et une réserve de recrutement de personnel d'entretien et d'accueillant(e)s extrascolaires pour des remplacements de courte durée sera constituée.

Afin de prendre connaissance des conditions de ces différents emplois, nous vous invitons à consulter le site Internet communal www.saint-leger.be (rubrique « Avis à la population ») ou bien d'être attentif aux annonces qui paraitront prochainement dans les journaux.

Si vous pensez correspondre à l'un des profils décrits sur le site Internet et qu'un travail au sein de l'administration vous intéresse, vous pouvez d'ores et déjà vous faire connaître en envoyant votre dossier de candidature par voie postale à :

***Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger***
***Rue du Château 19***
***6747 SAINT-LEGER***

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
Mlle C. ALAIME, Secrétaire communale de préférence par mail : *caroline.alaime@publilink.be* ou au 063/23.92.94.



## Distribution gratuite de sacs biodégradables et de sacs «fraction résiduelle»

| Quand ? | Où ? | A quelle heure ? |
|---|---|---|
| Le samedi 10 janvier 2009 | SAINT-LEGER Ateliers communaux | Samedi : 8 H 30 à 12 H 00. |
| Le samedi 10 janvier 2009 | CHATILLON Salle communale | Samedi : 9 H 00 à 12 H 00. |
| Le samedi 10 janvier 2009 | MEIX-LE-TIGE Ecole primaire | Samedi : 9 H 00 à 12 H 00. |

Lors de ces permanences, chaque ménage devra retirer **gratuitement** des sacs biodégradables et des sacs « fraction résiduelle » dont le nombre varie en fonction de la composition du ménage. Pour ce faire, munissez-vous de votre carte d'identité.

Si vous ne pouvez vous rendre à cette distribution, vous avez la possibilité :
- de retirer vos sacs gratuits à l'Administration communale à partir du lundi 12 janvier 2009
- de donner une procuration à un tiers pour que celui-ci enlève vos sacs, soit à la permanence détaillée ci-dessus, soit à l'Administration communale.

*Pour une bonne organisation de nos services, nous vous invitons à vous rendre à la permanence organisée le samedi 10 janvier 2009. Nous vous en remercions.*

## Concours fermes fleuries : félicitations à Marie-Rose BASTIN !



Il y a peu a eu lieu la remise des prix des fermes fleuries au niveau de la Province de Luxembourg. Ce concours, créé en 2000, vise à encourager le fleurissement des exploitations agricoles dans la Province mais aussi et surtout à récompenser les agricultrices qui contribuent fortement à l'embellissement des fermes. Cette année, 85 fermes s'étaient inscrites au concours et toutes furent visitées par un jury. Pour La zone Sud, c'est Marie Rose BASTIN, de la Ferme BASTIN, située Route de Mussy à Saint-Léger, qui a remporté le premier prix. Toutes nos félicitations ! Nous ne pouvons qu'encourager ce genre d'initiatives privées qui contribuent à l'embellissement de notre commune ! Merci également aux associations et privés qui, tout au long de l'année, embellissent les parterres de nos villages !

## Quelles SOLUTIONS pour les déchets d'AMIANTE-ciment ?

*En tant que particulier, vous pouvez dorénavant apporter les déchets d'amiante-ciment au parc à conteneurs.*
*Coût : 9,50 € *, le sac de 140 litres à double paroi, en vente dans chacun des 5 centres Idelux repris ci-dessous.*

**Les obligations légales :**
Les déchets d'amiante-ciment sont des déchets dangereux. Vu les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, ils doivent être conditionnés de manière spécifique et confiés à une filière agréée.

**Les déchets concernés :**
- les ardoises artificielles ;
- les plaques ondulées ;
- les anciennes conduites ou tuyaux ;
- les panneaux de revêtement ;
- les pots de fleurs ;
- ...



## Solutions pour les particuliers :

1. Pour les petites quantités, vous pouvez déposer les déchets d'amiante-ciment au parc à conteneurs pour autant qu'ils soient emballés dans des sacs à double paroi, fermés. Ces sacs de 140 litres sont en vente sur chacun des 5 centres Idelux (coût : 9,50 € /sac *, ce prix comprend également les coûts d'élimination de l'amiante).
2. Pour des quantités plus importantes ou des déchets de grandes dimensions, 3 contenants sont disponibles (à ces prix, il convient d'ajouter 109,00 € / To tvac * - coût d'élimination) :
- le big bag de 1 m3 : 9,30 € / big bag tvac * ;
- le dépôt bag «tôles ondulées» : 17,20 € / d. bag tvac * ;
- le dépôt bag «grand volume» de 10 m3 : 87 € / d. bag tvac *.

Ces contenants sont aussi disponibles dans les 5 centres Idelux. Une fois remplis, ces contenants ne peuvent pas être déposés au parc à conteneurs, ils doivent être rapportés dans un des 5 centres.

## Solutions pour les PME :



Les contenants sont disponibles dans chacun des 5 centres Idelux :
- Solution forfaitaire : le sac «double paroi» de 140 litres : 9,50 € /sac tvac* (coût élimination compris)
- Solution «au poids» :
- le big bag de 1 m3 : 9,30 € / big bag tvac* ;
- le dépôt bag «tôles ondulées» : 17,20 € / d. bag tvac* ;
- le dépôt bag «grand volume» de 10 m3 : 87 € / d. bag tvac* ;
+ coût d'élimination : 109,00 € / To tvac*.

Une fois remplis, ces contenants ne peuvent pas être déposés au parc à conteneurs, ils doivent être rapportés dans un des 5 centres Idelux.

* : tarifs en vigueur au 1e septembre 2008.

## 5 centres Idelux à votre service :

- Bertrix - parc à conteneurs - lieu-dit «Le Rouvrou» : 061 41 11 77
- Habay - centre de traitement - zoning des Coeuvins : 063 42 00 44
- Manhay - station de transfert - zoning industriel de Dochamps : 080 41 85 13
- Saint-Vith - hall de tri - zoning industriel II : 080 22 63 14
- Tenneville - centre de traitement - route de Beausaint, n°3 à Champlon : 084 45 01 11

## Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un vaste ensemble de sites sélectionnés au sein de chaque Etat membre de l'Union européenne et dont l'objectif est de protéger le patrimoine naturel tout en y intégrant les préoccupations socio-économiques locales.

Celui-ci se met progressivement en place en Région wallonne. Le site Natura 2000 BE34062 « Bassin du Ruisseau du Messancy » qui est situé notamment sur notre commune fait partie d'un premier lot de sites pilotes qui vont faire l'objet d'arrêtés de désignation.

Avant l'adoption par le Gouvernement wallon, ces projets sont soumis à enquête publique. Si vous êtes concernés directement (propriétaires ou gestionnaires) ou indirectement (riverains, environnementalistes, ...), vous pouvez consulter l'avant-projet d'arrêté de désignation et émettre vos remarques sur celui-ci, dans les bureaux de votre administration communale.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser soit à la direction extérieure (Place Didier, 45 à 6700 Arlon – tél. : 061/58.91.63 - fax : 063/58.91.55) du Département de la Nature et des Forêts, soit à l'administration centrale du Département de la Nature et des Forêts (081/33.56.08) ou encore à l'administration communale (Monsieur VILFROY Julien - Tél. : 063/23.92.94).

Un site Internet rassemble également toutes les informations sur le réseau Natura 2000 en Région wallonne :
*http://natura2000.wallonie.be*



## PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT



### La plaine d'été 2008 a fait peau neuve

**Beaucoup d'activités qui ont beaucoup plu !**



*Un peu de sport et le stage de football (en collaboration avec la Communauté Française et l'action "Eté Jeunes sport 2008")*



*Un petit repos bien mérité sur le chemin en direction de la chaussée des géants*



*Des «expériences scientifiques»*



*La construction d'un bateau de pirates*





*Un jour, une fête ! Aujourd'hui c'est Pâques...*



*Connais-tu ce goût ?*



*Nos petits artistes*



*Une balade à cheval pour qui le souhaite*



*Les bricolages de toute sorte*



*Un peu de calme et d'histoires...*



*Photo de groupe*



*Un jour, une fête !*
*Mais aussi le 1er avril...*



*« Le repos du guerrier... »*

A l'année prochaine !

## Conseil Communal des Enfants : organisation du carnaval des Enfants recherche de bénévoles

Le Conseil Communal des Enfants recherche, pour l'organisation du carnaval des Enfants qui aura lieu le dimanche 1er mars 2009, toute personne qui souhaiterait apporter son aide à l'organisation de cet événement (maquillage, service divers,...).

Si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact directement avec Philippe Lempereur au 0498/21.07.27.

## Message du Service Accueil et Prévention

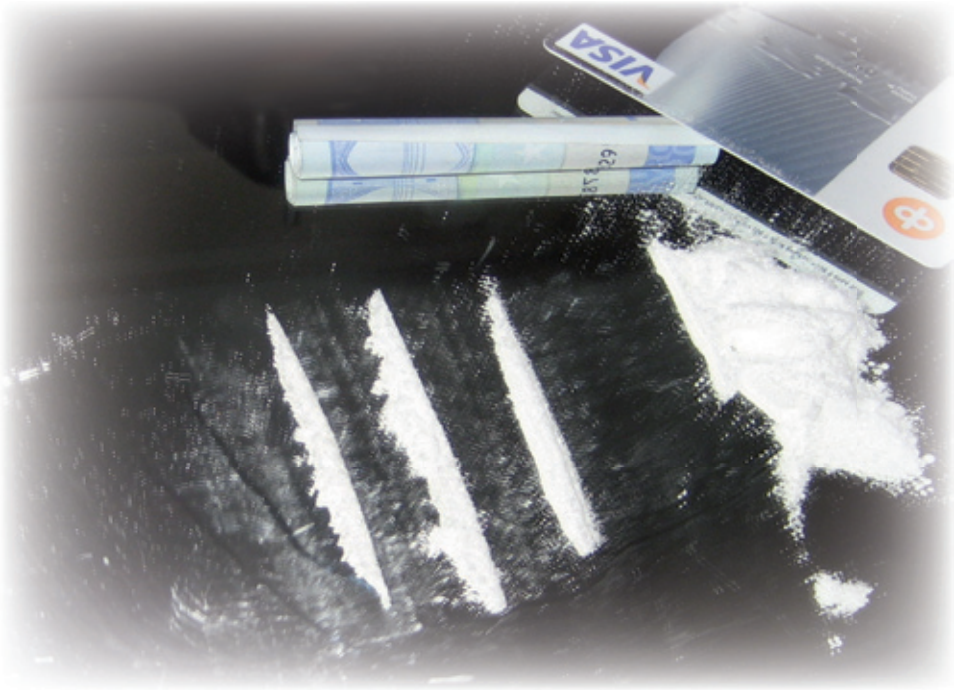
*Service Accueil et Prévention*

# *idées reçues*

### *« Il y a sûrement des signes pour reconnaître les drogués »*

***Il n'existe pas de signes précis et infaillibles*** *révélateurs de l'usage de drogues (à part les traces d'injections, et encore car les donneurs de sang en ont également !!)*

*Même un médecin ou un intervenant attentif éprouvera des difficultés à repérer à première vue si quelqu'un consomme l'une ou l'autre drogue.*




### *« Si la loi n'interdit plus, tout sera permis aux jeunes »*

*Des tas de choses ne sont pas interdites et pourtant les parents ne les autorisent pas : passer des nuits blanches, boire des alcools forts, mentir…*

*En matière d'éducation,* ***il est important que les parents disent clairement ce qu'ils autorisent et ce qu'ils interdisent*** *concernant les drogues légales ET illégales.* ***Le respect d'une règle familiale ne dépend pas de l'existence d'une loi.***

***Principaux services proposés :***

- *Actions préventives diverses en matière d'assuétudes et de toxicodépendance*
- *Entretiens d'information et de sensibilisation en individuel ou en famille.*
- *Suivis psychosociaux (usagers et proches).*
- *Orientations thérapeutiques et médicales personnalisées.*

***Service Accueil et Prévention :***
*Michaël MATHIEU*
*tél : 063 / 38 87 16*

SAP

***Infor drogues :***
*tél : 02 / 227 52 52*

infor drogues

### *« La cocaïne c'est une drogue de riche »*

*Autrefois la cocaïne était médiatiquement réputée pour être fort utilisée par certaines personnalités du show-buziness. Elle bénéficie d'une image « clean » car elle ne s'injecte pas.*

*Aujourd'hui la chute des prix est telle que* ***ce produit est devenu « tendance » auprès d'un public de plus en plus large et de plus en plus jeune...*** *La cocaïne n'est plus une drogue de riche.*



## Championnat du Monde de Bûcherons 2008




De gauche à droite : Fr. PIETTE, E. MOORS, Fr. LAMBREGTS, D. BERGEN

La Belgique a participé du 2 au 6 octobre 2008 aux Championnat du Monde de Bûcherons organisés par l'I.A.L.C. (International Logging Championships Association) dont Eric MOORS de Saint-Léger est le représentant belge depuis 4 ans.

L'Equipe reflétait les différentes composantes de notre Pays puisque les 6 membres (3 concurrents Seniors, un concurrent Junior, le Team Leader et le Technical Leader) venaient aussi bien de Flandre, de Bruxelles ou de Wallonie, y compris de la Région Germanophone.

Notre Equipe s'est classée 24e sur les 29 nations représentées et le Junior François PIETTE à remporté la médaille de bronze pour l'épreuve reine de l'Abattage du bois. Il faut aussi indiquer qu'il est le Champion de Belgique de cette année. Les épreuves sont basées à la fois sur un niveau technique (matériel et exécution) très élevé et sur le respect des règles de sécurité.

La pratique correcte de ces épreuves entraîne automatiquement un comportement sécuritaire dans les travaux forestiers journaliers et permet ainsi une diminution des accidents encore trop fréquents dans ce milieu.

L'ASBL BELGIAN LOGGGERS TEAM vous proposera d'ici peu une démonstration explicite et commentée des épreuves lors de l'inauguration de sa piste d'entraînement située à Saint-Léger.

Contact:
Belgian Loggers Team asbl
Eric MOORS, Président
Email : *bltasbl@gmail.com*
Sites a visiter : *www.wlc-germany-2008.com, www.ialc.ch*

## Trophée Commune sportive 2008

L'édition 2008 s'est déroulée à Marche-en-Famenne, le 27 septembre. Notre commune a été représentée par 38 participants qui ont relevé ce défit sportif dans plusieurs disciplines : natation, badminton, pétanque, jogging, tir à l'arc, etc. Le soleil était présent lors de cette journée riche en esprit sportif, en convivialité et en bonne humeur.

Voici les noms des sportifs qui étaient dans l'équipe officielle :

Jogging : KLEKER Yves, LEFEVRE Joëlle
Natation : KLEKER Jérémy, HICK Muriel
Pétanque : LEBRUN Dominique, RONGVAUX Alain
Badminton : GILLARDIN Laurent, PAILLOT Nathalie
Mini-Foot : Pas d'équipe
Tir à l'arc : JACOB Monique

Toute notre délégation s'est déjà engagée pour l'édition 2009 qui se déroulera à La louvière.

**Merci aux participants et encore bravo !**





## Opération «Un enfant, une transparente»

Le 23 novembre dernier a eu lieu la deuxième édition de l'opération « Un enfant, une Transparente ».

**Petit historique :**
Ce fruit fût présenté en 1863 à la grande exposition du congrès international de pomologie de Namur, par Mr Gérardi, président du comice agricole de Saint-Léger. Ce fruit attira l'attention des pomologistes qui lui donnèrent le nom de « **Transparente de Saint-Léger** ».

En 2005, le hasard d'internet nous fait redécouvrir ce fruit dont nous ne possédions aucune trace. L'idée germe alors de pouvoir réintroduire cet arbre dans son lieu d'origine. Un avis de recherche par l'intermédiaire de la presse est lancé ; beaucoup de réponses parviennent mais, hélas, il s'agit de transparente de Croncels, de transparente Jaune, mais pas de transparente de Saint-Léger.

Le hasard, encore une fois, nous fait découvrir **un vieil arbre** dans un verger de Gomery. La grand-mère de la propriétaire actuelle étant originaire de Saint-Léger, avait rapporté ce plant du village et a toujours parlé de « pomme de Saint-Léger ». Confirmation faite par un pomologiste, il s'agit bien, selon le descriptif, de la transparente de Saint-Léger qui se conserve davantage que les autres transparentes.

**Seul et unique témoin**, ce vieil arbre nous a permis de prélever **quelques rares greffons** et de procéder au greffage de nouveaux plants.

**Action :**
Afin de sensibiliser la population à l'importance patrimoniale que représente cette variété de pomme, **nous avons décidé d'offrir chaque année, un plant de transparente aux nouveaux-nés**. C'est ainsi qu'est apparue l'action « Un enfant, une transparente ». Chaque nouveau-né de l'année précédente se voit remettre un plant de transparente ainsi qu'un petit diplôme.

Nous sommes persuadés qu'en parrainant cet arbre planté à l'occasion de sa naissance, l'enfant le verra grandir et sera fier de « son » arbre, tout en préservant la variété.

**Si vous souhaitez également obtenir un plant de transparente, au prix coûtant, merci de prendre contact avec Philippe Lempereur au 0498/21.07.27**.

## Journées du patrimoine, 90e anniversaire de l'Armistice

Du 8 au 12 novembre dernier se déroulaient les journées du patrimoine à l'occasion desquelles le Cercle de Recherche et d'Histoire a mis à l'honneur le 90e anniversaire de l'Armistice de la guerre 14-18. Lors de l'inauguration, les élèves des différentes écoles de notre commune ont lu des textes d'anciens combattants avant les discours respectifs du Bourgmestre et du Président du Cercle. Les écoles ont également participé activement à cette exposition par la réalisation de textes et dessins illustrant les atrocités de cette guerre.



Une Plaque commémorative rappelant le nom de différents fusillés lors de cette première guerre mondiale sera placée à la Croix des Fusillés, Croix située avant la quincaillerie Rosman.

### Extrait d'un texte lu par les enfants des écoles :

*Le retour d'un brave*

*Le « Tout Saint-Léger », c'est-à-dire ce que la commune compte d'humain, de bon et de généreux a fait, dimanche dernier, au caporal HABRAN, ramené des bords de l'Yser, les funérailles qui sont dues à tous ceux qui tombèrent pour la défense de notre sol.*

*La cérémonie, toute de reconnaissance, fut imposante. Bien avant l'heure fixée pour le départ du cortège, la vaste place du quartier de « La France » était noire de monde. L'itinéraire à suivre était grandiosement pavoisé. Le cortège, dans un ordre parfait et tout de dignité était ainsi composé : la gendarmerie ; les écoles ; l'harmonie royale ; le corps encadré de soldats ; les combattants avec le drapeau de la Fédération régionale ; une délégation des combattants de Mussy avec leur drapeau ; les Déportés avec leur bannière ; la famille ; le Conseil communal ; les fanfares ; la population.*

*A la levée du corps, Joseph DUJARDIN, ff. de Bourgmestre, prononça le discours suivant :*

*« Mesdames, Messieurs,*

*Au nom de l'administration communale, au nom de la population toute entière, j'espère ; je salue avec émotion, respect et gratitude, la dépouille mortelle du caporal Habran. En cet homme, je salue le soldat tombé au champ d'honneur, je salue le défenseur de la cause du droit et de la justice. Je salue le champion d'honneur et du devoir. Je salue, enfin, le combattant qui a versé son sang pour que notre pays reste libre et indépendant.*

*Lorsque je prononce le nom de combattant, ma pensée se porte aux jours sombres qui précédèrent la grande catastrophe. C'était l'incertitude, c'était l'émoi, c'était déjà l'épouvante. Par précaution, les jeunes classes furent rappelées. Quelques jours après, tout espoir de solution du différend étant perdu, ce fut le départ des dernières classes. Le départ donna lieu à certaines préoccupations et les séparations furent des plus cruelles, car les nouveaux partants laissaient femmes et enfants, cependant que par une faute impardonnable, des jeunes gens en âge de servir étaient laissés dans leurs foyers.*

*Ces choses ne sont pas rappelées par esprit de critique ni pour raviver certains ressentiments et certaines douleurs. Je dis : Souvenons nous que les combattants, ceux qui sont revenus comme ceux qui sont morts, souffrirent et se sacrifièrent pout tous, et que sans eux nous ne serions peut-être plus Belges. A chaque occasion, apportons à ces sauveurs le témoignage de notre reconnaissance.*

*A la veuve HABRANT, à ses enfants, à toute la famille : Pensez toujours à votre cher et grand disparu qui est tombé pour la plus belle des causes et soyez-en fiers. Pas de vaines lamentations, car il y a des morts qu'on ne pleure pas, on les honore. Que cette pieuse et imposante manifestation de gratitude soit pour vous un* réconfort et qu'elle vous dise : …le souvenir de HABRAN restera gravé dans le cœur des bons et des généreux, sa mémoire sera honorée et il sera fait en sorte pour que le sacrifice n'ait pas été fait en vain. Nous travaillerons le maintien de cette paix qui a coûté tant de douleur, tant de pleurs et de sang ».



## Jean Claude SERVAIS à Saint-Léger à l'occasion de la parution de son album « Le jardin des glaces »

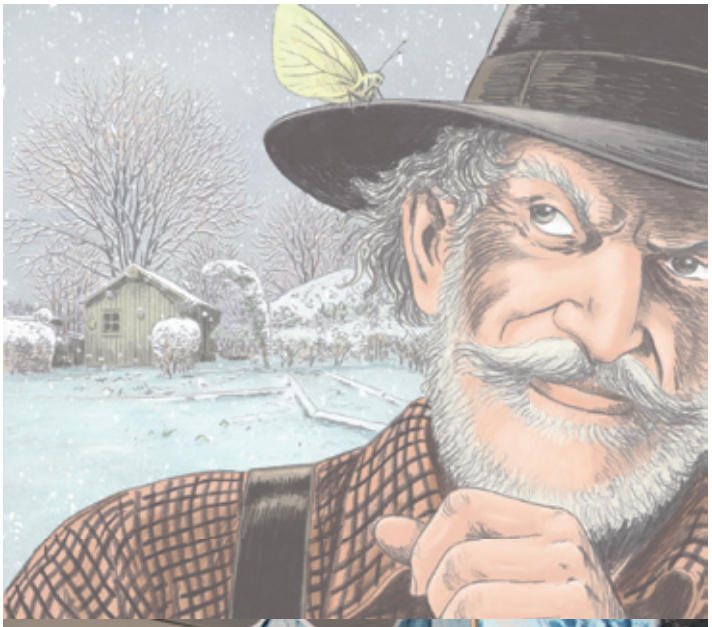
Le dimanche 16 novembre dernier, Jean-Claude Servais avait choisi la bibliothèque de Saint-Léger pour effectuer le lancement national de son nouvel album *Le Jardin des Glaces* paru aux éditions Dupuis. La grande foule était au rendez-vous dans une salle des fêtes complètement transformée pour l'occasion en jardin, plongeant le visiteur au cœur de l'intrigue du *Jardin des Glaces*.



Et c'est parmi les arbustes, les chants d'oiseaux mais également sur fond de banquise polaire que Jean-Claude Servais s'est livré à une longue séance de signatures pour le plus grand bonheur des fans et des collectionneurs venus de loin. Les visiteurs ont également pu admirer à la bibliothèque une exposition des photos d'arbres de Cécile Bolly.



La venue de Servais dans notre village fut un bel événement et nous remercions tous les partenaires qui ont participé à la réussite de cette journée. Citons notamment l'Administration communale, Les pépinières La Gaume, l'entreprise Varodem, Le Patro, Le Cercle Horticole de Saint-Léger, le Club de la BD de Florenville et les créateurs de l'apéritif Tendera. Un merci tout particulier à tous les bénévoles qui ont apporté leur précieuse aide lors de cette journée.






## Agenda de la galerie Franmi-donpedro

**En décembre :** Opération « Mais où crèche Saint-Léger » voir ci-dessous :



Exposition **Filigranes de lumière**
Cravatte Laetitia (tableaux pour enfants) -
Henry Dominique (vitraux)
Poteries Dosogne
Boules de Noël vues par les artistes et artisans
Lampes d'ambiances d'Olivier O nouvelle collection

**Janvier 2009 : Traces de fantastique dans la nature**
Sur les traces de la Loutre exposition proposée par le Parc naturel de la Haute Sûre - Forêt d'Anlier responsable Christine Leclercq : exposition didactique
Le monde fantastique et féerique de Bertrand Vets

**Février 2009 : Vent d'exotisme**
Mito Lebrun peintre du Portugal
Monique Vos : bijoux

**Stages :**
Stage feutre avec la professionnelle Violaine Morelle (11/01/2009)
Stage « comment réaliser son patron » avec Amandine Kemper
Stage d'Aménagement d'intérieur (du 23 au 27.02.2009)

Renseignements et inscriptions au
0496/30 88 07 ou 063/22 15 08
Sur le site *www.franmi-donpedro.be*



## Noces d'Or 2008



Comme chaque année, lors des festivités du 15 août, notre commune met à l'honneur les couples jubilaires. Voici un petit extrait du discours prononcé à cette occasion.

« … »
« ***1958...***

Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler que l'exposition universelle fut l'événement phare de cette année 58.
Initialement prévue pour 1955 et reportée en raison de la guerre de Corée et des tensions internationales, l'exposition se déroula du 17 avril au 19 octobre. Parmi les 51 pays participants, les pavillons les plus importants et les plus fréquentés sont ceux des États-Unis et de l'Union soviétique. Et certains d'entre vous gardent encore le souvenir de l'exposition du Spoutnik. Il fut le 1° satellite envoyé autour de la terre le 4 octobre 1957 par les Soviétiques.

Les sportifs se souviennent certainement que le Brésil remporte la coupe du monde de football. Avec comme joueur vedette, un certain *Pelé*. La France se classe troisième et Just Fontaine marque 13 buts, record qui n'a pas encore été battu. Mais surtout, c'est la première fois que le mondial est retransmis à la télévision. Les amateurs de foot s'agglutinent devant les vitrines des marchands de TV, car celle-ci n'est présente que dans très peu de foyers. En cyclisme, c'est Charly Gaul qui remporte le 45e Tour de France, devant Vito Favero, et Raphaël Geminiani. Federico Bahamontès est le roi de la montagne.

Quant au cinéma, l'année 58 voit la sortie de quelques grands chefs-d'œuvre qui apparaissent encore de temps en temps sur nos écrans de télévision. Rappelez-vous, entre autres : *Ascenseur pour l'échafaud :* policier de *Louis Malle* avec *Maurice Ronet et Jeanne Moreau. Les Misérables :* avec *Jean Gabin, Bourvil et Bernard Blier.*

À l'occasion de l'exposition universelle, un jury international établit un classement des meilleurs films de tous les temps qui s'établit comme suite : *Le Cuirassé Potemkine, La Ruée vers l'or de Charles Chaplin (film qui date de 1925), Le Voleur de bicyclette de Vittorio De Sica (1948) ».*

« … »

## Voici les différents couples jubilaires :

- Lucien Gilson et Marie Denise Lepointe se marient le 12 avril à Vance devant le Bourgmestre Ernest Bouvy.
- Edgard Nothomb et Liliane Guillaume se marient également le 12 avril, mais à Meix-le-Tige devant le Bourgmestre Jean Kemp.
- André Ska et Roberte Reisch se marient à Saint-Léger le 16 avril devant le Bourgmestre Octave Faber.
- René Petit et Josiane Maus se marient à Meix-le-Tige le 12 avril devant le Bourgmestre Jean Kemp.
- Paul Thiry et Jeannine Clausse se sont mariés à Saint-Léger le 2 août devant Octave Faber.
- Gilbert Bertrand et Eva Wilmet se marient à Ethe le 9 août devant le Bourgmestre Julien Tillière.
- René Bouvy et Juliette Trinteler se marient à Saint-Léger le 30 août devant Octave Faber.
- Xavier Herr et Michèle Frey se marient à Athus le 9 septembre devant le Bourgmestre Jean Gillet.
- Jean Rongvaux et Francine Muller se marient à Châtillon le 15 octobre devant le Bourgmestre Charles Simonet.

## Emile HISSETTE, centenaire

Cette année notre Commune a fêté 2 centenaires : Mme Simone CHEVET, fêtée en janvier au home St Charles et Mr Emile HISSETTE, ce 13 septembre.



Extrait du discours du Bourgmestre :

*« Il y a 100 ans naissait à Saint-Léger, Monsieur Émile Hissette.*

*En France, les cendres d'Emile Zola sont transférées au Panthéon.*

*En Belgique, la Chambre accepte la donation du Congo par le roi Léopold II.*

*Cette année là, en plus de la naissance d'Emile, naissaient également Simone de Beauvoir l'écrivaine, Stéphane Grapelli le violoniste, Jacques Tati le cinéaste et Raymond Peynet, créateur des Amoureux, les amoureux de Peynet. Pour en revenir à Emile, il commence à travailler comme mécanicien dès l'âge de 16 ans. Mais très vite, il s'oriente vers le métier de frigoriste à une époque où posséder un frigo dans une famille était impensable. Ils étaient réservés aux bouchers et restaurants. Il faisait fabriquer par un menuisier du village les premiers frigos congélateurs qu'il allait ensuite installer chez ses clients. Jacqueline, son épouse, assurait la permanence téléphonique et devait user de beaucoup de diplomatie pour faire comprendre à leurs clients qu'Emile était débordé. Mais Jacqueline, en bonne française, savait y faire pour les faire patienter. Quatorze voitures différentes permettront à Émile de parcourir plus de 2 millions de kms et de travailler jusqu'à l'âge de 84 ans avec son look bien particulier, toujours en salopette avec une casquette sur la tête légèrement de côté. En tant que technicien s'intéressant à tout, Emile a assisté à une évolution considérable au sein de notre société ! ».*

Mr HISSETTE s'est vu remettre au nom de Leurs Majestés le Roi et la Reine une de leur photographie dédicacée, ainsi qu'un cadeau offert par la Commune de Saint-Léger.

**Encore toutes nos félicitations !!!**

## Journée mondiale du diabète : le 14 novembre

**Il n'y a pas de diabète bénin !** Aucun enfant ne devrait mourir du diabète ! Les personnes atteintes de diabète ne parviennent pas à utiliser efficacement l'insuline qu'elles produisent. Souvent, elles peuvent contrôler leur condition en combinant activité physique et régime. Il n'est cependant pas rare que des médicaments par voie orale, et même des injections d'insuline, soient nécessaires. Le diabète de ce type représente plus de 90% des 246 millions de cas de diabète dans le monde. Les enfants peuvent également être touchés par cette maladie.

**A l'occasion de la journée mondiale du diabète le 14 novembre, la Commune de Saint-Léger a participé à la campagne d'illuminations** menée par l'Association Belge du Diabète en collaboration avec la Fédération Internationale du Diabète. Peut-être aurez-vous aperçu notre Hôtel de ville illuminé de bleu ?…

Il est important de connaître les signes avertisseurs du diabète : miction fréquente, soif excessive, grand appétit, perte de poids, fatigue, manque d'intérêt et de concentration, vision floue, vomissements et douleurs stomacales.

Pour en savoir plus sur la Journée Mondiale du Diabète, visitez *www.worlddiabetesday.org*
ou contactez :

International Diabetes Federation
Avenue Emile de Mot 19
1000 BRUXELLES
Tél. : 02/538.55.11
Fax : 02/538.51.14
*communications@idf.org*

Association belge du Diabète asbl
Place Homère Goossens 1
1180 BRUXELLES
Tél. : 02/374.31.95
Fax : 02/374.81.74
*abd.diabete@skynet.be*
*www.diabete-abd.be*

## Avis du Fonds des accidents du travail

**Vous avez eu un accident du travail ?**

Votre conjoint, un parent ou un ami se trouve dans cette situation ?

Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide.

- ⇨ Une assistante sociale du Fonds des accidents du travail est à votre disposition !
- ⇨ A **Libramont** :
  Place communale, 9
  **tél** : **061 51 01 64**
  *Le 2ème lundi du mois de 14 h 00 à 16 h 00*
  *Pas de permanence en juillet et en août*

**Notre objectif** :
Vous faire connaître la législation sur les accidents du travail dans le secteur privé (loi du 10 avril 1971).
Vous aider à obtenir la réparation à laquelle vous avez droit.

**Fonds des accidents du travail**
Rue du Trône, 100
1050 Bruxelles

## REVA 2009 :
23, 24 et 25 avril 2009

**Vous cherchez une voiture adaptée, une aide technique pour la salle de bain ou la cuisine, des vêtements adaptés ?**
**Vous connaissez les premiers problèmes corporels liés à l'âge et vous désirez rester indépendant le plus longtemps possible ?**

**Alors, venez le 23, 24 ou 25 avril 2009 à la 11e édition de REVA**
**Le salon d'information pour personnes ayant un handicap ou personnes âgées**
**au Flanders Expo à Gand**
**chaque jour de 10 à 18 h**

REVA s'adresse aux personnes ayant un handicap et aux personnes âgées avec des limitations débutantes. Il y a, à ce salon plus de 170 exposants, tout ce qui se vend aujourd'hui dans le domaine des aides techniques et adaptations : domotique de l'habitation, chaises roulantes pour tous les buts, ordinateurs, mobilier, sanitaire, aides techniques pour aveugles et malvoyants, sourds et malentendants, articles de loisirs et matériel thérapeutique. Les services, autorités et associations sont très présents et de cette manière, que REVA peut donner une réponse complète à toutes les questions en rapport avec un handicap ou une limitation. Pour les admirateurs du sport, le samedi 25 avril est un jour spécial car ils y trouveront diverses initiatives sportives qu'ils pourront non seulement voir comment un handicapé peut pratiquer un sport mais également l'essayer. Le parcours dans lequel on fera l'expérience du monde des sourds-aveugles et le champ de mines de Handicap International donnent une plus-value aux visiteurs de ce salon.

Celui qui veut préparer sa visite peut se rendre sur le site **www.reva.be**. Vous pouvez rechercher via le lien "chercher un produit ou un service" quels sont les exposants des produits ou des services qui vous intéressent. On peut facilement accéder à REVA avec les transports en commun et en voiture :

- en train jusqu'à la gare de Gent Sint-Pieters et puis le Tram n°1 qui vous amène directement au Flanders Expo. Des places pour chaises roulantes sont prévues dans le tram.
- en voiture : Flanders Expo se situe le long de l'autoroute E40 et dispose de sa propre sortie : le n°14.

## LA TRÈVE, vous connaissez ?

Cette asbl propose diverses formations : bureautique, initiation informatique, artisanat et décoration, remises à niveau en français et mathématique. Celles-ci s'adressent à des personnes d'origine étrangère qui veulent s'améliorer, à d'autres qui désirent entrer dans une formation qualifiante ou encore aider leurs enfants en cours de scolarité, … À la Trève, toutes les bases peuvent être retravaillées, selon les besoins de chacun, dans le cadre d'ateliers pédagogiques personnalisés implantés sur différents secteurs de la province : **Bastogne** (Marylin : 0497/28.29.67), **Etalle** (Nicolas : 0497/43.48.32), **Athus** (Béatrice : 0477/260749), **Vielsalm** : (Marylin : 0497/28.29.67), **Arlon** (Patricia : 0497/45.95.42). Tous et toutes pourront vous fournir de plus amples renseignements et vous rencontrer dans leurs locaux. En outre, la Trève vit, se développe : elle ouvre un nouveau centre de remise à niveau à **Virton**, en octobre 2008. Pour obtenir un contact, vous pouvez vous adresser à la coordinatrice des ateliers, Madame Davids, au 063/21.87.37 ou Frédérique au 0498/38.80.53. N'hésitez ni à en parler autour de vous, ni à nous téléphoner !



L'équipe des formateurs de La Trève.

## Télé-Accueil recherche des bénévoles



Télé-Accueil est une ASBL présente depuis plus de 30 ans dans notre province. Reconnue et subsidiée par la Région wallonne, elle a pour mission d'accueillir et de soutenir par téléphone les personnes en difficulté au plan social, moral ou psychologique.

Chaque année, plus de 6.000 appels sont décrochés dans l'anonymat et ce 24 heures sur 24.
Les permanences téléphoniques sont assurées par des bénévoles formés et encadrés par des professionnels. Ils prestent 18 heures par mois, lesquelles sont consacrées, d'une part à l'écoute des personnes en difficulté et d'autre part, aux séances de supervision.

Soucieux de maintenir le service à un niveau optimal, le centre organise chaque année trois sessions de recrutement et de formation. Malgré ces démarches régulières, Télé-Accueil éprouve quelques difficultés et a besoin de renforcer assez rapidement son équipe d'écoutants bénévoles. Nous lançons donc un appel à toutes les personnes susceptibles de s'engager dans ce volontariat.

Il est à noter que participer à l'activité de Télé-Accueil ne nécessite aucun prérequis. Toutefois une bonne aptitude relationnelle et un équilibre personnel représentent des atouts importants. Il faut en outre pouvoir se déplacer à Arlon.

De l'avis des participants, s'engager en tant que bénévole à Télé-Accueil constitue une expérience humainement enrichissante. Cela permet notamment de développer ou d'affiner ses capacités d'écoute, de mieux comprendre les autres et l'impact des difficultés sur leur vie, mais également de réfléchir à sa propre manière d'être,…

Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez de plus amples informations quant au déroulement de la prochaine formation, vous pouvez nous contacter au 063/23 40 76 ou par courriel (teleaccueil-luxembourg@swing.be).



## Décembre

***02/12/2008***
CONFÉRENCE SUR LA CHRISTALLOTHÉRAPIE.
Salle communale de Saint-Léger, 20h00.
Paf : gratuit. Club organisateur : Cercle horticole La Roseraie.
N° contact : 063/23 93 34.

***13/12/2008***
DISTRIBUTION DE SAPINS chez les particuliers et garnissage de sapins dans les rues. Sapins à réserver avant le 10 décembre chez GOBERT Francine, rue du 5 Septembre 16 à Saint Leger.
Tél. : 063/23.90.56.

***17/12/2008***
CLUB DE JEUX DE SOCIETE
A la Bibliothèque de Saint-Léger de 16H00 à 18H00
Renseignements: Pierre CYLNY 063/23.96.60 après 17 heures

***19/12/2008***
MARCHÉ DE NOËL de l'Ecole Libre à 16h30
Cercle St Louis de Saint-Léger.
Entrée libre.

***20/12/2008***
« MAIS OÙ CRÈCHE DONC SAINT LEGER ?» :
Manifestations dans quatre quartiers de Saint Leger, promenades dans les rues pour partir à la découverte des crèches et des boules de Noël.
Org. : SI de Saint Leger en Gaume.

***26/12/2008***
CORRIDA
Parcours de 5 et 10 kms - parcours enfants.
Org. et rens. : S.I. Saint-Léger en Gaume et Patro.

***28/12/2008***
CONCERT DE NOEL (Cercle Saint-Joseph). Org. : Les Diapasons.
Paf : 0 €. Renseignements : Anthony COLLARD 063/23.51.84.

## Janvier

***04/01/2009***
URSL Saint-Léger :
« le JD» toute la journée.

***10/01/2009***
CONCERT DE NOUVEL AN:
«la Missa Katarina « de Jacob de Haan interprétée par Musik Gemeng Ell, O.P.E.R.A Thionville, Chœur de stagiaires formé sous le patronage de l'Institut Européen de Chant Choral de Luxembourg.
Eglise de Saint-Léger, 20 heures.
Org. : Harmonie Royale Sainte-Cécile de Saint-Léger.
Paf. : 7 €.
Contact : 063/23 91 34.

***31/01/2009***
SOIRÉE SAVOYARDE au profit des classes de montagnes : tartiflette et karaoké.
Cercle St Louis Saint-Léger à 20h00.
Org. : Ecole Libre de Saint-Léger.

Ce bulletin est réalisé par la
sprl REGIFO
rue St-Roch 59
Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel.
Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro,
contactez-nous au 071/74.01.37 ou faxez au 071/71.15.76

*Votre délégué en communication, Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer. Tél 087/26.78.86*

OPTIQUE
GOFFINET



*Du lundi au vendredi 14h à 19h*
*Samedi de 9h à 12h - Egalement sur RDV*

Grand'Place, 6 - 6747 SAINT-LEGER
Tél. 063/23 92 21

CHAUFALUX



*Yohan PICART*
*Chauffage - Sanitaire*
*Panneaux solaires*

*11, rue Léon Colleaux*
*6762 Saint-Mard*
*Tél. 063/ 45 76 38*
*GSM: 0472/93 22 83*